

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 18 juin 2009

Projet de loi

autorisant le Conseil d'Etat à aliéner la parcelle n° 624 de la commune de Vernier

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Aliénation

Le Conseil d'Etat est autorisé à aliéner, au nom de l'Etat de Genève, la parcelle n° 624 de la commune de Vernier.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat vous avait proposé d'engager une politique active de valorisation et d'amélioration qualitative du patrimoine foncier du canton, de manière à ce que la composition de ce dernier réponde aux besoins d'intérêt général ou d'intérêt public de la collectivité genevoise, en matière notamment d'aménagement, d'équipement et de logement.

Tel est le cadre du présent projet de loi, qui tend à autoriser le Conseil d'Etat à aliéner la parcelle N° 624 de la commune de Vernier, dont les caractéristiques essentielles sont énumérées ci-après.

Bref descriptif de la parcelle

C'est en 1989 que l'Etat de Genève a acquis la parcelle 624, simultanément avec la parcelle 626 de la commune de Vernier, lesquelles sont situées dans le périmètre des Sellières, au prix total de 918 000 F, soit un montant de 142 F le mètre carré, comme terrains de réserve sur les rives du Rhône.

La loi sur la protection générale des rives du Rhône (L 4 13), constituant comme zone protégée le site du Rhône, de ses rives et de leurs abords, a rendu la parcelle 626 entièrement inconstructible, atteignant ainsi sa finalité, tandis que le bien-fonds 624 a été frappé par cette mesure pour environ un tiers seulement.

En conséquence, cette parcelle 624, d'une superficie de 483 m², non bâtie en raison des restrictions aux distances légales en limite de propriété et sise en cinquième zone, possède une surface de valorisation de 383 m².

Un professionnel de l'immobilier, qui vient de signer une promesse d'achat-vente avec les propriétaires de la parcelle voisine, en l'occurrence le feuillet 992 de Vernier, serait vivement intéressé aux droits à bâtir rattachés à l'immeuble sus désigné.

En effet, moyennant la réunion de ceux-ci, il pourrait réaliser la construction de quatre villas en terrasse sur la parcelle 992, et transformer la parcelle 624 en jardins privés.

Le prix convenu est de 250 000 F, soit un montant de 653 F le mètre carré valorisable ou environ 518 F le mètre carré sur l'ensemble de la parcelle.

Le Conseil d'Etat estime opportun de proposer à la vente cet objet, qui n'a plus aucune vocation particulière pour l'Etat de Genève, le cadre légal existant suffisant à garantir l'objectif initialement poursuivi.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Plan de situation,*
- 2) *Feuillet parcelle 624 de Vernier.*

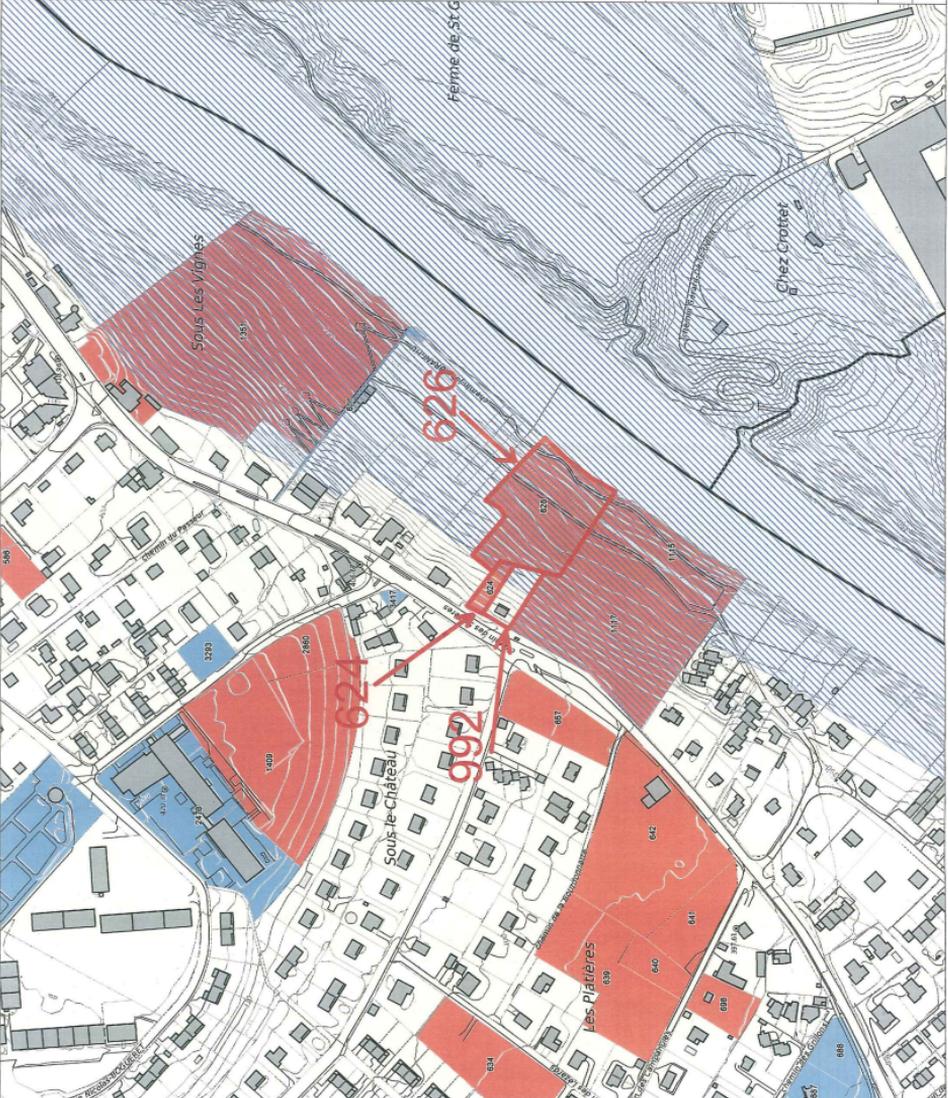
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET
 DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
 Secrétariat général
 Service des opérations foncières

PROPRIETES DES COLLECTIVITES PUBLIQUES
 COMMUNE DE VERMIER

	Etat de Genève
	Fondateurs liés à l'Etat de Genève
	Etat de Genève avec contrainte administrative fiscale
	Organisations internationales, Etats étrangers, FIPCI
	Fondation pour les Terrains Industriels de Genève (FTI)
	Transports Publics Genevois (TPG)
	Services Industriels de Genève (SIG)
	Hospice Général
	Consolidation, PTT Canton (sauf GE), CFF
	Ville de Genève
	Hôpital, Université
	Communes (sauf Ville de Genève)
	Caisse de pensions (CAP, CEH, CIA, CFP)

Zone de protection des rives de Rhône

Echelle 1 : 2000 Date : 19.05.2009
 Projeté par : HAR
 Parcelles 624 et 662 Plan 28 (resp. 489 et 1000 m²)
 Zone B et zone des rives de Rhône



Cet extrait n'a aucun effet juridiquement valable !

Lorsque la tenue du registre foncier est cantonale, l'extrait des servitudes et des charges foncières n'est pas exhaustif.

Extrait du registre foncier Vernier/624

Bien-fonds: **Bien-fonds Vernier/624**

Registre foncier: Registre foncier Genève, Rue des Gazomètres 5-7 1211 Genève 8

Tenue du registre foncier: Fédérale

Mensuration: Fédérale

Etat descriptif de l'immeuble

Commune: 6643 Vernier

Numéro d'immeuble: 624

Nom local: Aire

Surface: 483m2, Mensuration Officielle

Bâtiment(s):

Immeuble de dépendance:

Observation(s):

Propriété

Propriété individuelle

ETAT DE GENEVE, état, GENEVE

06.04.1989-2613, Achat

Mentions

Aucune

Servitudes

Aucune

Charges foncières

Aucune

Annotations (Droit de profiter des cases libres, voir droits de gages immobiliers)

Aucune

Texte contrat (Pour les droits dont l'exercice ne figure pas ci-dessous, voir le registre foncier)

Voir registre foncier

Gages immobiliers

Aucun

Affaires en suspens

Affaires du journal jusqu'à 13.05.2009: Aucune

Explications:

- ad rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
- ad rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": (C) = charge; (D) = droit; (C/D) = charge/droit.
- ID = numéro d'identification.

Cet extrait a été établi avec les options suivantes:

Avec données historiques:	non
Propriétaires extension:	non
Avec ID pour les autres droits:	oui
Avec ID pour les gages immobiliers:	oui
Avec tout les titres de droit:	oui
Extrait détaillé pour les autres droits:	oui
Extraits détaillé pour les gages immobiliers:	oui
Concerne la saisie initiale des données:	non
Représentation convient à la sauvegarde:	non